

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 9 septembre 2020 de M^{mes} et MM. Louise Trottet, Valentin Dujoux, Delphine Wuest, Denis Ruysschaert, Charlotte Nicoulaz, Anna Barseghian, Philippe de Rougemont, Leyma Milena Wisard Prado, Léonore Baehler, Timothée Fontolliet, Rémy Burri, Maxime Provini, Michèle Roulet, Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Amanda Ojalvo et Dorothee Marthaler Ghidoni: «Biodiversité en Ville: généralisons les prairies fleuries!»

Rapport de M. Christian Steiner.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 18 mai 2021. La commission a étudié cette motion lors de ses séances du 5 avril 2022 sous la présidence de M^{me} Anne Carron, et les 14 et 21 juin 2022 sous la présidence de M. Denis Ruysschaert. Le rapporteur remercie chaleureusement M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séances.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'effondrement de la biodiversité qui s'accélère et menace le reste des espèces vivantes, dont la nôtre;
- le plan stratégique de végétalisation 2030 de la Ville de Genève¹, qui préconise de passer d'une politique végétale aléatoire à une politique planifiée;
- les efforts déjà entrepris par la Ville de Genève pour transformer les pelouses de parc en prairies fleuries favorisant la biodiversité par le fauchage tardif ou l'interdiction d'utilisation de produits chimiques. A ce titre, notons le succès des réalisations déjà entreprises, par exemple dans le parc Trembley, à la place des Augustins ou dans l'espace vert bordant la rue du Petit-Salève et la rue de l'Ecole-de-Chimie;
- l'existence de larges pelouses peu esthétiques et faibles en biodiversité en Ville de Genève (comme celle du parc des Chaumettes, ou celle qui se trouve au croisement de la rue De-Candolle et du boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, ou encore la pelouse du parc André-Chavanne);

¹ Plan stratégique de végétalisation 2030 https://www.urbanature.ch/sites/default/files/2019-07/PSV_2019.pdf

- le fait que les prairies fleuries permettent une plus grande biodiversité, augmentent le stockage du carbone dans le sol (participant à limiter le changement climatique) et améliorent la qualité de vie des habitants;
- l’existence de demandes antérieures pour obtenir des prairies fleuries, comme la motion M-1170 «Flower Power à la place Sturm»¹ qui demandait la création d’une prairie extensive fleurie sur le talus de la rue Ferdinand-Hodler, avortée après son renvoi en commission en raison de la construction du Pavillon de la danse,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de généraliser les prairies fleuries à toutes les pelouses de Genève qui s’y prêtent, et tout particulièrement dans les endroits les plus stériles, comme le parc des Chaumettes, en maintenant du gazon uniquement autour de la place de jeux, et le parc André-Chavanne;
- d’améliorer les conditions écologiques (de sol, de luminosité et de disponibilité en eau) des pelouses par lesquelles les prairies fleuries peuvent s’établir;
- de créer des opportunités d’ensemencement de ces prairies par des plantes locales au niveau des quartiers impliquant les citoyen.ne.s.x, notamment:
 - en proposant des plantations collectives sous supervision du Service des espaces verts,
 - en délivrant des «permis de planter» (autorisations temporaires d’utilisation de l’espace public à des fins de végétalisation délivrées à des particuliers)²,
 - en créant des micro-implantations fleuries («enclaves» fleuries dans le béton pouvant ensuite servir à des permis de planter ou des plantations collectives);
- d’encourager les acteurs privés à transformer des gazons en prairies fleuries.

Séance du 5 avril 2022

Audition de M^{me} Louise Trottet, représentante des motionnaires

M^{me} Trottet prend la parole et rappelle que cette motion a été déposée l’année précédente et a recueilli un large soutien. Elle ajoute que cette motion parle de la biodiversité en ville et de la qualité de vie des habitants. Elle mentionne que de nombreux espaces sont stériles et pourraient accueillir des prairies fleuries qui seraient utiles pour la biodiversité. Elle précise que cette motion a été élaborée avec le Service des espaces verts (SEVE) en mentionnant que les espaces verts

¹M-1170 «Flower Power à la place Sturm» d’Alexandre Wisard.

²Comme aussi déjà demandé dans la M-1435 du 17 avril 2019, «Pour que Genève passe son «permis de végétaliser!»»

sont très différents, les pelouses permettant ainsi d'accueillir la population, les prairies fleuries pouvant être développées dans les espaces connaissant moins de passage. Elle précise que les prairies plantées sont de deux types, les premières devant être replantées chaque année, les secondes se perpétuant d'année en année. Elle rappelle encore que la Suisse est le cancre de l'Europe en matière de biodiversité et elle pense que tout type de végétalisation permet d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Questions des commissaires

Un commissaire demande ce qu'il faut comprendre avec les mots «qui s'y prêtent» et comment déterminer les priorités.

M^{me} Trottet répond qu'il y a des lieux qui sont simplement engazonnés et qui ne sont jamais utilisés, en bordure du boulevard des Philosophes par exemple.

Le commissaire déclare que ce sont donc les endroits engazonnés qui ne sont pas utilisés dont il est question.

M^{me} Trottet acquiesce. Elle ajoute que la motion propose aussi de revenir en arrière sur le bétonnage en indiquant que les possibilités sont assez grandes. Elle précise qu'il est également possible d'envisager une action collective de plantation.

Le commissaire demande si le travail préalable mené avec les services de la Ville a permis de répertorier les lieux.

M^{me} Trottet estime que les services ont une idée assez précise.

Un commissaire demande quel est le concept d'une prairie fleurie.

M^{me} Trottet répond qu'il est possible d'imaginer différents contextes avec des prairies folles ou des prairies demandant des fauches. Elle pense qu'il serait judicieux d'entendre le SEVE.

Un commissaire demande s'il n'y a pas une norme fédérale demandant de mettre en œuvre des prairies.

M^{me} Trottet répond ne pas avoir connaissance de cette norme fédérale.

La présidente demande quelle est la tendance en Suisse.

M^{me} Trottet répond que la Ville de Genève est pionnière en la matière. Elle ajoute que Paris a en revanche une grande expérience en la matière.

Un commissaire déclare qu'il existe une disposition fédérale sur les prairies et les pâturages secs d'importance.

M^{me} Trottet signale qu'il y a également de nombreux projet à Thônex, notamment dans le quartier de Belle-Terre.

Une commissaire salue cette motion qui lui semble raisonnable et proportionnée.

Une commissaire observe que ces prairies permettent de créer des liens sociaux.

La présidente propose de passer au vote.

Un commissaire pense qu'il serait préférable d'entendre le SEVE avant de procéder au vote.

La présidente en prend note.

Une commissaire demande si l'audition du SEVE inclut M. Gomez.

La présidente répond qu'il est possible de demander l'audition du magistrat et du SEVE. Elle observe que les commissaires sont unanimement en faveur de cette audition.

Séance du 14 juin 2022

Audition de M. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE)

M. Brunet prend la parole et remercie la commission pour son vote sur la proposition PR-1506 sur la végétalisation. Il rappelle ensuite que les prairies fleuries sont composées de hautes herbes parsemées de fleurs variées en indiquant que le SEVE s'est engagé il y a dix ans à diversifier les espaces verts avec un fleurissement naturaliste, saisonnier et régional. Il remarque que beaucoup de chemin a été parcouru au cours de ces dernières décennies en rappelant que M. Rossetti avait levé l'interdiction de marcher sur les pelouses en 1982. Il rappelle ensuite que le SEVE procède à deux fauches par année. Il signale également que les prairies sont très fragiles et supportent difficilement les invasions soit humaine soit canine.

Il explique ensuite que le SEVE a trois catégories de prairies, soit les prairies à forte biodiversité qui sont souvent des prairies à fourrage sur de grandes surfaces, fourrage utilisé pour les animaux du bois-de-la-Bâtie, dont la qualité se rapproche de celle des prairies de montagne dont le sol est très pauvre qui représentent les plus belles prairies. Il précise que la pression du public est évidemment canalisée. Il évoque à cet égard le cimetière Saint-Georges dont les prairies sont les plus belles de la Ville de Genève. Il ajoute que les prairies de niveau 2 voient le produit de fauche ramassé et composté puisque de moindre qualité. Il mentionne qu'il s'agit de surfaces moyennes à grandes comme le parc de l'Ariana.

M. Brunet ajoute que le 3e niveau de prairie est de moindre valeur, sur de petites surfaces en cohabitation avec le domaine routier en centre-ville. Il précise qu'il n'y a pas de valorisation du produit, la fauche étant laissée sur place. Mais il observe que ces prairies de 3e catégorie ont une certaine importance tant pour la sensibilisation du public que pour le maillage vert pour les insectes.

Il mentionne ensuite qu'il y a des prairies partout en ville (Saint-Georges, parc Malagnou, Perle du Lac, William-Rappard, parc Trembley, les Franchises...), et il explique que toutes les implantations de prairie sont étudiées puisque certains lieux ne se prêtent pas à une démarche de ce type. Il indique ainsi que le parc des Chaumettes ne permet pas le développement de prairies puisque sa fréquentation par les patients des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) est très importante. Il ajoute que le service réfléchira à cette possibilité pour le parc André-Chavanne. Il répète qu'il faut appauvrir au maximum le sol pour obtenir les prairies les plus belles.

Il signale qu'une étude avec la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) a été réalisée avec des ruches qui ont permis de récupérer des pollens et de déterminer quelles étaient les fleurs les plus communes. Il signale par ailleurs que le SEVE est en faveur des permis de planter dans la mesure où ces dynamiques sont canalisées puisqu'il n'est guère possible de laisser tout le monde faire des plantations. Il rappelle que le SEVE retire chaque année des plantes dangereuses comme le cannabis. Il pense qu'il reste à déterminer les contours du projet et les services impliqués comme le SEVE. Cela étant, il déclare que d'autres villes ont entamé des projets de cette nature avec succès et il remarque avoir entamé la discussion avec M. Betty.

Il observe que nombreuses sont les personnes qui viennent demander des conseils au SEVE qui représente la hotline des «M. le Jardinier» de la Ville. Il ajoute que le SEVE travaille aussi avec la Gérance immobilière municipale (GIM) pour que le patrimoine de la Ville puisse profiter des compétences de son service. Il indique qu'une formation va être apportée aux concierges de la Ville qui s'occupent des cours par exemple. Il ajoute que des liens sont également tissés avec le privé qui est sensibilisé, bien que des démarches de ce type nécessitent des moyens et du temps.

Il mentionne encore que c'est à la Perle du Lac que la première prairie a été implantée en précisant que la fauche est faite à la faux pour des intérêts économiques et écologiques en plus du plaisir que ce travail représente. Il ajoute que les faux permettent également de sécuriser l'activité en centre-ville, et sont plus rapides sur les petites surfaces, et que ce sont les animaux du bois-de-la-Bâtie qui profitent du produit des fauches.

Questions des commissaires

Une commissaire demande s'il reste des espaces où développer des prairies fleuries à Genève et si des estimations sont envisageables.

M. Brunet répond qu'il y a encore des espaces mais il mentionne que développer trop les prairies suscitera de nombreux problèmes puisqu'il n'est pas possible de marcher dans les prairies. Il pense que c'est une décision entre l'usage de l'espace public et la volonté du développement que l'on veut y faire. Il signale encore que la géomatique permettra bientôt de connaître les espaces exacts.

Une commissaire s'excuse pour faire marcher les enfants de sa crèche dans les prairies.

M. Brunet répond que l'un des aides-jardiniers a eu l'idée de créer un parcours à la tondeuse dans des prairies afin d'inviter la population à entrer dans ces prairies sans les piétiner. Il pense que cette idée est fantastique.

La commissaire demande s'il est obligatoire de faucher ou s'il est envisageable de laisser la prairie se développer jusqu'au jour où elle fane.

M. Brunet répond que certaines prairies qui sont à leur développement maximum sont parfois fauchées avant terme pour s'assurer que les animaux du Bois-de-la-Bâtie apprécient les foin. Il ajoute que laisser une prairie fanée enrichit le sol et tendrait vers l'appauvrissement biologique.

La commissaire déclare que le sol du parc des Bastions est très abîmé par la population et elle se demande s'il serait intéressant d'en faire une prairie pour apprendre à la population de respecter le parc.

M. Brunet répond que le temps de maturation est très long et il doute qu'avec la Fête de la musique, un tel projet soit judicieux.

Une commissaire demande combien d'heures de travail sont consacrées par le service aux prairies.

M. Brunet répond que cela dépend des conditions météorologiques. Il y a trois collaborateurs pour les grandes prairies qui travaillent de manière mécanisée et qui y consacrent trois semaines. Il ajoute qu'une trentaine de collaborateurs fauchent quelques heures par jour pendant trois semaines les autres espaces.

La commissaire demande si faucher demande des compétences particulières.

M. Brunet répond que des cours ont été donnés aux volontaires par un ancien champion du monde de fauche, et il mentionne que les faux ont été réalisées sur mesure pour chaque collaborateur. Il signale qu'il existe en Suisse une vingtaine de faux différentes. Il pense qu'il faut avoir l'envie de ce geste.

La même commissaire demande ce que représenterait la mise en œuvre de ce permis de planter en termes de temps ou de poste.

M. Brunet répond que c'est trop tôt pour déterminer ces aspects. Mais il rappelle que la gestion de la vie participative et associative nécessite énormément de temps, notamment en dehors des heures de bureaux. Il pense qu'il faudrait un à deux collaborateurs à cet égard. Il ajoute que cela nécessite encore de potentiellement retoucher les trottoirs, impliquant des problèmes éventuels de statique.

Un commissaire demande s'il a des chiffres en matière de capture de CO₂.

M. Brunet répond être en train de travailler sur ce point en collaboration avec des experts et des biologistes. Il mentionne que l'on sait que les prairies captent beaucoup de CO₂. Il ajoute que tout dépend de la grandeur de la prairie, de la hauteur de la canopée de l'arbre, etc.

Un commissaire demande comment accompagner les privés dans ce sens.

M. Brunet répond que les ressources manquent à cet égard, mais il déclare que le SEVE répond volontiers aux questions spontanées. Il ajoute que cela nécessiterait un poste.

Une commissaire signale qu'une association a planté des arbres et elle demande ce qu'il faut en penser.

M. Brunet répond que sur le fond, c'est très bien. Mais il déclare que l'on ne peut pas faire les choses de cette manière puisqu'il faut s'assurer que les espèces sont adaptées. Il ajoute que l'on ne sait pas si les arbres sont malades. Il observe en outre que les lieux sont importants, notamment les sous-sols. Il déclare être en faveur d'une collaboration avec toutes les personnes qui veulent planter des arbres et il regrette le manque de concertation. Il observe toutefois que les plantations qui ont été faites l'ont été de manière professionnelle. Il ajoute que l'arbre planté à la ronde doit être retiré pour des raisons patrimoniales. Il précise que les arbres plantés au parc Bertrand feront l'objet d'une étude et seront déplacés si cela s'avère nécessaire.

Le président déclare que la fauche cette année a été faite très tardivement et il se demande si ces fauches tardives des prairies relevaient de la volonté du SEVE.

M. Brunet mentionne que le SEVE a dû prioriser ses activités lors de la pandémie, notamment en s'occupant de l'ensevelissement des victimes. Il ajoute que c'est un moment qui a été très difficile et il déclare avoir décidé de repousser la fauche des prairies. Il précise que le résultat qui en est ressorti a été exemplaire et qu'à présent il s'agit effectivement d'une volonté permettant de développer la biodiversité.

Séance du 21 juin 2022

Discussion et votes

Le président rappelle que toutes les auditions ont été réalisées.

Une commissaire des Vert-e-s propose un amendement pour la première invite, soit: *«de généraliser les prairies fleuries à toutes les pelouses de Genève qui s’y prêtent, et tout particulièrement dans les quartiers les plus faibles en biodiversité d’après le PSV»*.

Elle propose ensuite de supprimer la deuxième invite.

La même commissaire des Vert-e-s propose encore de modifier le point 2 de la troisième invite, soit: *«en délivrant une forme de «permis de planter» (autorisation temporaire d’utilisation de l’espace public à des fins de végétalisation délivrées à des particuliers) sous réserve des capacités du SEVE et de conditions à définir»*.

Une commissaire du parti Le Centre déclare que son groupe est fermement en faveur du permis de planter et elle pense que cet amendement affaiblit la volonté politique.

Un commissaire du parti Le Centre ajoute que cette précision est implicite.

Un commissaire des Vert-e-s remarque que parler des possibilités du SEVE permet de mettre en lumière les besoins de ce service, donc de renforcer ce dernier et non d’atténuer la volonté politique.

Un commissaire d’Ensemble à gauche déclare que cette problématique du permis de planter est ennuyeuse puisque des espèces sont invasives. Il pense qu’un contrôle est nécessaire.

La commissaire des Vert-e-s répond que l’amendement qui est proposé vise justement à encadrer ces permis de planter.

La commissaire du parti Le Centre déclare qu’un encadrement est effectivement nécessaire. Elle observe du reste que ces plantations font l’objet d’une autorisation dans les villes qui ont adopté cette pratique. Elle précise que son groupe s’opposera à l’octroi de nouveaux postes.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois mentionne que cette motion enfonce des portes ouvertes puisque le SEVE connaît le sujet. Il remarque que le permis de planter est en revanche d’actualité.

La commissaire des Vert-e-s déclare que M. Brunet a indiqué qu’un arbitrage était fait entre la biodiversité et l’usage et elle mentionne que l’idée est d’appuyer le pan de la biodiversité.

Elle évoque ensuite la dernière invite sur les privés et elle pense qu'il serait bon d'amender ce point également.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois ne pense pas que cet aspect relève du rôle de la Ville.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'elle était prête à voter cette motion mais elle mentionne que ces ajouts diminuent l'impact de cette motion.

La commissaire du parti Le Centre pense que l'on se perd dans les détails.

La commissaire des Vert-e-s retire son idée d'amendement de la dernière invite.

Le président passe au vote de l'amendement de la première l'invite: *«de généraliser les prairies fleuries à toutes les pelouses de Genève qui s'y prêtent, et tout particulièrement dans les quartiers les plus faibles en biodiversité d'après le PSV»*.

Par 12 oui (3 Ve, 1 EàG, 4 S, 2 LC, 2 PLR) et 2 abstentions (MCG, UDC), l'amendement est accepté.

Le président passe au vote de la suppression de la deuxième invite.

A l'unanimité, la deuxième invite est supprimée.

Le président passe au vote de l'amendement de la troisième invite: *«en délivrant une forme de «permis de planter» (autorisations temporaires d'utilisation de l'espace public à des fins de végétalisation délivrées à des particuliers) sous réserve des capacités du SEVE et de conditions à définir»*.

Par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 6 non (1 UDC, 1 MCG, 2 LC, 2 PLR), l'amendement est accepté.

Le président passe au vote de la motion ainsi amendée.

Par 11 oui (2 LC, 1 MCG, 3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 1 non (PLR) et 2 abstentions (UDC, PLR) la motion est acceptée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de généraliser les prairies fleuries à toutes les pelouses de Genève qui s'y prêtent, et tout particulièrement dans les quartiers les plus faibles en biodiversité d'après le PSV;

- de créer des opportunités d’ensemencement de ces prairies par des plantes locales au niveau des quartiers impliquant les citoyen.ne.s.x, notamment:
 - en proposant des plantations collectives sous supervision du Service des espaces verts,
 - en délivrant une forme de «permis de planter» (autorisations temporaires d’utilisation de l’espace public à des fins de végétalisation délivrées à des particuliers) sous réserve des capacités du SEVE et de conditions à définir,
 - en créant des micro-implantations fleuries («enclaves» fleuries dans le béton pouvant ensuite servir à des permis de planter ou des plantations collectives);
- d’encourager les acteurs privés à transformer des gazons en prairies fleuries.